Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 033-200081735-20260921-2026_040-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité Syndical

Séance du 21 septembre 2026

Délibération 2026_040

L'an deux mille vingt-six, le à 10h00, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

Convocation faite le 10 septembre 2026

Nombre de délégués en exercice : 49

Nombre de délégués présents : 34

Nombre de votants : 39

Nombre de voix : 136

Présents titulaires (32) :
Monsieur ALBERTI Christophe pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Madame AUBERT Sylvie pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur AYRAL Bertrand pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur BOUILLEAU Thierry pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Monsieur CHAUSSET Gérard pour Bordeaux Métropole
Madame CHEMINADE Marie-Line pour la Communauté d'agglomération de Saintes Grandes-Rives l'Agglo
Monsieur COURTURIER Michel pour la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois
Monsieur CURUTCHET Cédic pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur DUCRET-DESBIEY Thierry pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud
Monsieur EMON Jacky pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Madame FAURE Cécile pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Madame FONTENEAU Fabienne pour la Communauté d'agglomération du Libournais
Madame FOURRIER Maud pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Monsieur FUMEY Christophe pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités
Monsieur GALAND Jean, représentant du Département
Monsieur GEORGIADES Olivier pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur GRELLIER Dany pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Madame CATRIX-GUICHET Anne-Sophie pour la Communauté d'agglomération du Niortais
Monsieur IRIGOYEN Jean-Francois pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur JALBY Vincent pour Limoges Métropole
Monsieur LACHAISE Thierry pour Limoges Métropole
Monsieur LAFAGE Cédric pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur LAGRAVE Renaud pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Madame LARRIVIERE Aurélie pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax
Madame LASSERRE Florence pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur MATTARD Hindeley pour la Communauté d'agglomération du Grand Châtellerault
Monsieur PARIS Xavier pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud
Monsieur PASIERB Ludovic pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac
Monsieur PRADAYROL Christian pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur QUINTANO Edouard, représentant des Communautés de Communes
Monsieur ROSSIGNOL PUECH Clément pour Bordeaux Métropole
Monsieur ROUGEOT Patrick pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret

Présents suppléants (2) :
Madame TAVEAU Catherine pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
39, rue d'Armagnac
Quai 8.2 Bâtiment E.2
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 033-200081735-20260921-2026_040-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité Syndical
Séance du 21 septembre 2026

Délibération 2026_040

Madame DAMET Florence pour Bordeaux Métropole

Pouvoirs (4) :
Monsieur OXIBAR Marc pour la Région Nouvelle-Aquitaine à Renaud LAGRAVE
Monsieur MELLIER Frédéric pour la Région Nouvelle-Aquitaine à Jacky EMON
Monsieur DUPRAT Christophe pour Bordeaux Métropole à Renaud LAGRAVE
Monsieur JACOTTIN Arnaud pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités à Mathieu BERGE

Absents Excusés (15) :
Monsieur AUROY-PEYTOU Thierry pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
Monsieur CHANTEGREIL Florian pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur COLOMBIER Jacques pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur COUMAT Claude pour la Communauté d'agglomération du Marsan
Monsieur DUPRAT Christophe pour Bordeaux Métropole
Monsieur JACOTTIN Arnaud pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Madame LATOUR Fabienne pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Monsieur MACHEFE Thomas pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne
Monsieur MARTINEZ Manuel pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
Monsieur MELLIER Frédéric pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur PITARD Christian pour la Communauté d'agglomération Royan Atlantique
Monsieur PORTRON Didier pour la Communauté d'agglomération Rochefort Océan
Madame ROUX-LABAT Karine pour Bordeaux Métropole
Monsieur SIX Dominique pour la Communauté d'agglomération du Niortais
Monsieur TILLET Philippe pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
39, rue d'Armagnac
Quai 8.2 Bâtiment E.2
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 033-200081735-20260921-2026_040-DE

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 21 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026_040 : AVIS DES COMITES DE BASSIN (ELECTION DES PRESIDENTS DES COMITES DE BASSIN)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les délibérations relatives à la modification des statuts,

Vu les statuts modifiés du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en date du 15 décembre 2025 et validés par l'arrêté préfectoral en date du 09 février 2026,

Vu les délibérations n°2018_11 du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et n°2026_023 du 07 juillet 2026 relative à la désignation des délégués de bassin,

Considérant que Nouvelle-Aquitaine Mobilités est organisé notamment autour de Comités de bassin, instances de discussion, d'échanges et de travaux à l'échelle des bassins de mobilité ;

Considérant que, conformément à l'article 11.3 des statuts, le Comité syndical définit la composition des bassins de mobilité et désigne les délégués membres des Comités de bassin ;

Considérant que l'article 13 des statuts prévoit que chaque bassin de mobilité est suivi par un Comité de bassin regroupant la Région Nouvelle-Aquitaine et les autorités organisatrices de la mobilité concernées ;

Considérant que, conformément à l'article 13.2 des statuts, chaque Comité de bassin est compétent pour élire son Président et son Vice-président ;

Considérant que l'article 15 des statuts précise que chaque Comité de bassin élit, parmi ses délégués titulaires, un Président au scrutin uninominal majoritaire, pour une durée suivant celle du mandat au titre duquel ils siègent ;

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
39, rue d'Armagnac
Quai 8.2 Bâtiment E.2
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 033-200081735-20260921-2026_040-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité Syndical
Séance du 21 septembre 2026
Délibération 2026_040

Considérant qu'à la suite du renouvellement des conseils municipaux et communautaires et de la désignation des nouveaux délégués, les Comités de bassin de Nouvelle-Aquitaine Mobilités ont été réunis afin de procéder à leur installation et à l'élection de leurs Présidents et Vice-présidents ;

Considérant les résultats des élections intervenues au sein de chacun des Comités de bassin ;

Considérant les avis favorables votés par l'ensemble des Comités de Bassin de Nouvelle-Aquitaine Mobilités réunis en septembre 2026 sur désignant le président de chaque comité de bassin

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **De valider les élections intervenues au sein de chacun des Comités de bassin et, en conséquence, de la désignation de leurs Présidents comme suit**

Comité de Bassin Gironde Garonne : Christophe DUPRAT
Comité de Bassin Sèvres Atlantique : Bertrand AYRAL
Comité de Bassin Landes Pyrénées : Arnaud Jacottin
Comité de Bassin Vienne et Charentes : Maud FOURRIER
Comité de Bassin Limousin Périgord : Vincent JALBY

- **D'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La Secrétaire de Séance,

Fabienne FONTENEAU

Le Président,

Renaud LAGRAVE,

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
39, rue d'Armagnac
Quai 8.2 Bâtiment E.2
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 033-200081735-20260921-2026_040-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité Syndical
Séance du 21 septembre 2026

Délibération 2026_040

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le et de sa publication sur le site internet du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités le
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue des 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
39, rue d'Armagnac
Quai 8.2 Bâtiment E.2
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 033-200081735-20260921-2026_040-DE

Avis 2026_001

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre, le Comité de Bassin Gironde Garonne du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Renaud LAGRAVE, Président de NAM,

Convocation faite le 2 septembre 2026

Nombre de délégués en exercice : 13
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 13

Présents titulaires (10) :
Philippe BARRERE pour la Communauté de Communes de Montesquieu
Michel COUTURIER pour la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois
Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole
Fabienne FONTENEAU pour la Communauté d'agglomération du Libournais
Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud Gironde Mobilités
Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Thomas MACHEFE pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne
Manuel MARTINEZ pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
Xavier PARIS pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud
Edouard QUINTANO pour la Communauté de communes Jalle Eau Bourde

Présents suppléants (1) :
Jean-Claude MARSAULT pour Bordeaux Métropole

Pouvoirs (2) :
Frederic MELLIER à Renaud LAGRAVE ;
Jean GALAND à Jean-Claude MARSAULT

Absents excusés (1) :
Gérard CHAUSSET pour Bordeaux Métropole, représenté par Jean-Claude MARSAULT ;
Frederic MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine (pouvoir à Renaud LAGRAVE) ;
Jean GALAND pour le Département de Gironde (pouvoir à Jean-Claude MARSAULT)

Secrétaire de séance :
Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de la Commission.
Edouard QUINTANO est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il a accepté

AVIS 2026_01 : ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 033-200081735-20260921-2026_040-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité de bassin Gironde Garonne

Séance du 9 septembre 2026

Avis 2026_001

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les délibérations n°2018_11 du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et n°2026_023 du 07 juillet 2026 relative à la désignation des délégués de bassin,

Considérant la convocation adressée le 2 septembre 2026 aux délégués désignés par les autorités organisatrices membres du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Considérant les dispositions de l'article 13.2 des statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités donnant compétence à chaque Comité de bassin pour élire en son sein le Président du Comité de bassin,

Considérant les dispositions de l'article 15 des statuts du Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités prévoyant que le Président de Comité de bassin est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours,

Considérant la candidature déclarée de :

- M. Christophe DUPRAT

Le(s) candidat(s) étant connu(s), il est procédé au vote.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 13
- nombre de bulletins blancs et/ou nuls : 0
- nombre de voix exprimées : 13
- nombre de voix en faveur de M. Christophe DUPRAT : 13

Au vu des résultats des scrutins :

- **Christophe DUPRAT est élu Président du Comité de bassin Gironde & Garonne et installé dans ses fonctions.**

Le secrétaire de séance

Edouard QUINTANO

Le Président de NAM

Renaud LAGRAVE

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 033-200081735-20260921-2026_040-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Séance du 10 septembre 2026

Avis 2026_001

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre, le Comité de Bassin Sèvres Atlantique du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire.

Convocation faite le 3 septembre

Nombre de délégués en exercice : 11
Nombre de délégués présents : 8, dont un délégué suppléant non votant
Nombre de votants : 9

Présents titulaires (6) :
Bertrand Ayral pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Anne-Sophie GUICHET (CATRIX) pour la Communauté d'agglomération du Niortais
Cédric LAFAGE pour la Communauté d'agglomération du Niortais
Didier PORTRON pour la Communauté d'agglomération Rochefort Océan
Alexandre TROUCHE pour la Communauté de Communes Aunis Atlantique
Claire VRIGNAUD pour la Communauté de communes du Thouarsais

Présents suppléants (2) :
Benoit DIAPHORUS pour la Communauté de communes Aunis Atlantique (non votant)
Jean-François SALANON pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Pouvoirs (2) :
Jacky EMON à Bertrand AYRAL
Pascal BIRONNEAU à Bertrand AYRAL

Absents excusés (6) :
Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Etienne LEJEUNE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais
Pascal BIRONNEAU pour la Communauté de communes Airvaudais Bal de Thouet
Bruno BARBIER pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle

Secrétaire de séance :
Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance
Anne-Sophie GUICHET (CATRIX) est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle a accepté.

AVIS 2026_01 : ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 033-200081735-20260921-2026_040-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité de bassin Sèvres Atlantique

Séance du 10 septembre 2026

Avis 2026_001

Vu les délibérations n°2018_11 du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et n°2026_023 du 07 juillet 2026 relative à la désignation des délégués de bassin,

Considérant la convocation adressée le 3 septembre 2026 aux délégués désignés par les autorités organisatrices membres du Syndicat Mixte de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Considérant les dispositions de l'article 13.2 des statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités donnant compétence à chaque Comité de bassin pour élire en son sein le Président du Comité de bassin,

Considérant les dispositions de l'article 15 des statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités prévoyant que le Président de Comité de bassin est élu au scrutin uninominal majoritaire,

Considérant la candidature déclarée de :

- M. Bertrand AYRAL,

Le(s) candidat(s) étant connu(s), il est procédé au vote.

Au 1er tour du scrutin, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 9
- nombre de bulletins blancs et/ou nuls : 0
- nombre de voix exprimées : 9
- nombre de voix en faveur de M. Bertrand AYRAL : 9

Au vu des résultats des scrutins :

- **Bertrand AYRAL est élu Président du Comité de bassin Sèvres Atlantique et installé dans ses fonctions.**

La secrétaire de séance

Anne-Sophie GUICHET

Le Président de NAM

Renaud LAGRAVE

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 033-200081735-20260921-2026_040-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité de Bassin Landes Pyrénées S²LO

Séance du 11 septembre 2026

Avis 2026_001

L'an deux mille vingt-six, le onze septembre, le Comité de Bassin Landes Pyrénées du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire.

Convocation faite le 3 septembre

Nombre de délégués en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 6
Nombre de votants : 8

Présents titulaires (6) :
Cedric CURUTCHET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Florence LASSERRE pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Aurélie LARRIVIERE pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax
Mathieu BERGE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Arnaud JACOTTIN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Thierry DUCRET-DESBIEY pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud

Présents suppléants (0)

Pouvoirs (2) :
Renaud LAGRAVE à Mathieu BERGE
Cécile FAURE à Arnaud JACOTTIN

Absents excusés (3) :
Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Cécile FAURE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Claude COUMAT pour la Communauté d'agglomération du Marsan

Secrétaire de séance :
Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance
Thierry DUCRET-DESBIEY est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il a accepté.

AVIS 2026_01 : ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les délibérations n°2018_11 du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et n°2026_023 du 07 juillet 2026 relative à la désignation des délégués de bassin,

Considérant la convocation adressée le 3 septembre 2026 aux délégués désignés par les autorités organisatrices membres du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 033-200081735-20260921-2026_040-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Séance du 11 septembre 2026

Avis 2026_001

Considérant les dispositions de l'article 13.2 des statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités donnant compétence à chaque Comité de bassin pour élire en son sein le Président du Comité de bassin,

Considérant les dispositions de l'article 15 des statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités prévoyant que le Président de Comité de bassin est élu au scrutin uninominal majoritaire,

Considérant la candidature déclarée de :

- M. Arnaud JACOTTIN,

Le(s) candidat(s) étant connu(s), il est procédé au vote.

Au 1er tour du scrutin, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 8
- nombre de bulletins blancs et/ou nuls : 0
- nombre de voix exprimées : 8
- nombre de voix en faveur de M. Arnaud JACOTTIN : 8

Au vu des résultats des scrutins :

- **M. Arnaud JACOTTIN est élu Président du Comité de bassin Landes Pyrénées et installé dans ses fonctions.**

Le secrétaire de séance	Le Président de NAM
Thierry DUCRET-DESBIEY	Renaud LAGRAVE

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 033-200081735-20260921-2026_040-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Séance du 16 septembre 2026

Avis 2026_001

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre, le Comité de Bassin Vienne Charente du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire.

Convocation faite le 3 septembre

Nombre de délégués en exercice : 12
Nombre de délégués présents : 7
Nombre de votants : 10

Présents titulaires (6) :
Christophe ALBERTI pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Thierry BOUILLEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Maud FOURRIER pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Bertrand HERAULT pour la Communauté de communes des Vallées du Clain
Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault
Ludovic PASIERB pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac

Présents suppléants (1) :
Anthony LAMY pour la Communauté de Communes Haut Poitou

Pouvoirs (3) :
Marie-Laure CHEMINADE pour la Communauté d'agglomération de Saintes Grandes-Rives à **Maud FOURRIER**
Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine à **Maud FOURRIER**
Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers **à Christophe ALBERTI**

Absents excusés (5) :
Etienne LEJEUNE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Christian PITARD pour la Communauté d'agglomération Royan Atlantique
Marie-Laure CHEMINADE pour la Communauté d'agglomération de Saintes Grandes-Rives
Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers

Secrétaire de séance :
Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance
Christophe ALBERTI est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il a accepté.

AVIS 2026_01 : ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 033-200081735-20260921-2026_040-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Séance du 16 septembre 2026

Avis 2026_001

Vu les délibérations n°2018_11 du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et n°2026_023 du 07 juillet 2026 relative à la désignation des délégués de bassin,

Considérant la convocation adressée le 3 septembre aux délégués désignés par les autorités organisatrices membres du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Considérant les dispositions de l'article 13.2 des statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités donnant compétence à chaque Comité de bassin pour élire en son sein le Président du Comité de bassin,

Considérant les dispositions de l'article 15 des statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités prévoyant que le Président de Comité de bassin est élu au scrutin uninominal majoritaire,

Considérant la candidature déclarée de :

- Mme Maud FOURRIER

Le(s) candidat(s) étant connu(s), il est procédé au vote.

Au 1er tour du scrutin, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 10
- nombre de bulletins blancs et/ou nuls : 0
- nombre de voix exprimées : 0
- nombre de voix en faveur de Mme Maud FOURRIER : 10

Au vu des résultats des scrutins :

- **Maud FOURRIER est élue Présidente du Comité de bassin Vienne Charente et installée dans ses fonctions.**

Le secrétaire de séance	Le Président de NAM
Christophe ALBERTI	Renaud LAGRAVE

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 033-200081735-20260921-2026_040-DE

Séance du 16 septembre 2026

Avis 2026_001

L'an deux mille vingt-six, le seize septembre, le Comité de Bassin Limousin Périgord du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire.

Convocation faite le 3 septembre

Nombre de délégués en exercice : 12
Nombre de délégués présents : 5
Nombre de votants : 7

Présents titulaires (4) :
Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération de Grand Périgueux
Vincent JALBY pour Limoges Métropole
Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération de Brive
Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret

Présents suppléants (1) :
Catherine TAVEAU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise

Pouvoirs (2) :
Jacky EMON à Olivier GEORGIADES
Philippe TILLET à Christian PRADAYROL

Absents excusés (6) :
Thierry LACHAISE pour Limoges Métropole
Pierre PADILLA pour la Communauté de Communes Haute Corrèze
Etienne LEJEUNE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Florian CHANTEGREIL pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
Bruno FLEURY pour la Communauté d'agglomération de Tulle, M. FLEURY est arrivé après le vote du présent avis

Secrétaire de séance :
Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance
Olivier GEORGIADES est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il a accepté.

AVIS 2026_01 : ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le 09/11/2026
ID : 033-200081735-20260921-2026_040-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Séance du 16 septembre 2026

Avis 2026_001

Vu les délibérations n°2018_11 du 29 octobre 2018 relative à la composition des bassins de mobilités et n°2026_023 du 07 juillet 2026 relative à la désignation des délégués de bassin,

Considérant la convocation adressée le 3 septembre aux délégués désignés par les autorités organisatrices membres du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Considérant les dispositions de l'article 13.2 des statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités donnant compétence à chaque Comité de bassin pour élire en son sein le Président du Comité de bassin,

Considérant les dispositions de l'article 15 des statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine prévoyant que le Président de Comité de bassin est élu au scrutin uninominal majoritaire,

Considérant la candidature déclarée de :

- M. Vincent JALBY,

Le(s) candidat(s) étant connu(s), il est procédé au vote.

Au 1er tour du scrutin, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 7
- nombre de bulletins blancs et/ou nuls : 0
- nombre de voix exprimées : 7
- nombre de voix en faveur de M. Vincent JALBY : 7

Au vu des résultats des scrutins :

- **Vincent JALBY est élu Président du Comité de bassin Limousin Périgord et installé dans ses fonctions.**

Le secrétaire de séance

Olivier GEORGIADES

Le Président de NAM

Renaud LAGRAVE

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux